



HAL
open science

Projet de paysage et de territoire

Frédéric Pousin

► **To cite this version:**

Frédéric Pousin. Projet de paysage et de territoire. De la connaissance des paysages à l'action paysagère, MEDD-Cemagref, Dec 2004, Bordeaux, France. hal-01342532

HAL Id: hal-01342532

<https://hal.science/hal-01342532>

Submitted on 6 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

PROJET DE PAYSAGE ET DE TERRITOIRE.

Frédéric POUSIN

Directeur de recherche au CNRS. UMR LADYSS 7533.

Comment le *projet de paysage* peut-il s'énoncer aujourd'hui en France au moment où se redéfinissent les relations de l'Etat, des collectivités territoriales et des collectivités locales ? Plus précisément, et dans ces conditions, comment le projet de paysage s'articule-t-il au projet de territoire ? Tel est l'objet de la présente communication.

Soulignons au préalable que la notion de *projet de paysage* ne va pas de soi (Pousin 2001)¹. Elle apparaît relativement neuve si on la distingue de la notion de *projet au sens des paysagistes*, qui désigne la démarche et l'ensemble des pièces dessinées et écrites produites par un professionnel afin de préfigurer et permettre la réalisation d'un aménagement spatial (Corajoud, 2000)².

Le projet de paysage tel que nous l'entendons, à savoir démarche mise en œuvre par une pluralité d'acteurs pour enclencher un processus de transformation large d'une situation jugée insatisfaisante - qui intègre des actions de transformation spatiale mais ne s'y résume pas -, fait figure de petit dernier dans la longue liste des figures du projet, comme le note Jean Pierre Boutinet (2001) qui propose de distinguer projet de paysage et projet de territoire comme suit : « *Le projet de territoire, sous-tendu par une politique, cherche dans la reconfiguration des communalités, des agglomérations, les niveaux d'appréhension valables pour l'organisation de l'habité, la gestion des flux. Le projet de paysage se soucie davantage d'être porteur d'une identité qu'il s'agit de révéler et mettre en valeur. Il vise à intégrer au mieux dans le temps et dans les pratiques de l'espace sa proposition d'aménagement* »³. Cette démarche est explicitée par d'autres dans des termes convergents et en fonction d'une recherche de « *ce qui donne sens au lieu, à un moment donné pour une population donnée, ce qui justifie ce lieu et l'explique au niveau de sa raison d'être, de sa valeur, de sa finalité* » (Chaux 1994)⁴. Une telle distinction, n'est certes pas totalement satisfaisante au regard des évolutions récentes des projets de territoire qui intègrent les problématiques identitaires, mais elle permet d'éviter de penser ces deux formes de projet en termes d'inclusion - le projet de paysage étant censé constituer un volet du projet de territoire. Elle permet de considérer que les articulations entre ces deux interprétations de l'aménagement sont à construire à plusieurs niveaux, et à partir des situations données.

A partir du terrain de la Seine-Amont et d'une étude que nous y avons conduite⁵, nous chercherons, à mieux préciser ce que *peut être* un projet de paysage pour un grand territoire, y compris dans la spécification des moyens opérationnels à mettre en œuvre. Nous verrons qu'un projet de paysage suppose une production de connaissance en relation étroite avec la mise en place d'un dispositif d'actions. C'est grâce à une conception renouvelée de la relation savoir/action que, selon nous, pourra être dépassée l'hiatus entre des actions de production de connaissance du type « inventaire du paysage » et des actions d'aménagement paysager, parfois dénommées paysagement.

Situé au Sud de Paris, regroupant 12 communes le long de la vallée de la Seine, le territoire de la Seine Amont, dès le début des années 1990, a vu la création par l'Etat d'une structure permanente, la Mission Seine Amont, afin de permettre à ce territoire de mieux s'impliquer dans les grands enjeux du développement régional. Après avoir contribué à l'élaboration du Schéma Directeur de l'Ile de France (SDRIF), la Mission Seine Amont en a décliné et précisé les orientations, en partenariat avec les collectivités locales, sous forme d'un projet de territoire, *Seine-Amont 2015*. Formulé en 1996, il consiste en un programme d'actions qui a donné lieu à plusieurs réalisations, mais surtout à de nombreuses études qui peu à peu ont contribué à transformer la teneur du programme initial. Parmi les actions du projet de territoire *SeineAmont 2015*, la réalisation d'une trame verte, incarne fortement la dimension paysagère.

Cependant, au gré des études, la question du paysage s'est posée dans des termes très diversifiés. Récemment, lors de trois pré-études, réalisées sous l'égide du Conseil Général, une véritable demande de paysage a été formulée qui s'exprimait dans le besoin de relier les différentes entités territoriales, mais aussi les sujets, les acteurs. Se dégageait alors l'idée que le paysage pourrait opérer comme une médiation.

C'est dans ce contexte que la Mission Seine-Amont a lancé un appel d'offre pour une pré-étude destinée à formuler les conditions et les moyens d'un projet de paysage industriel pour le territoire de la Seine-Amont.. En effet, l'appel d'offre diagnostiquait la nécessité de reconstruire l'identité de territoires marqués par les caractères industriel et fluvial.

Dans notre réponse à l'appel d'offre, nous avons adopté une position de recherche caractérisée par une distanciation par rapport au monde de l'aménagement. Une telle distanciation - qui représente, à nos yeux, un apport essentiel de la recherche au milieu opérationnel – se manifeste de diverses manières, ici par une approche comparative, une mise en perspective historique et une exigence théorique concernant les notions manipulées. C'est à partir de cette position de principe que nous avons développé l'idée d'un **projet de paysage, opérateur de mise en cohérence**.

Nous avons défini une série de cinq actions pour répondre méthodologiquement aux besoins exprimés par la Mission Seine Amont et aux premiers échanges avec les collectivités locales :

- Analyse des programmes ou projets intercommunaux existants.
- Analyse des références françaises et étrangères.
- Identification des enjeux du territoire concerné face à l'aménagement projeté.
- Définition, en interaction avec les commanditaires, des dispositifs organisationnels de projets pertinents.
- Proposition de cahier des charges de consultation.

Nous présenterons rapidement ces diverses actions en dégageant ce qu'elles ont apporté d'important à la conceptualisation même d'un projet de paysage pour la Seine Amont..

Produire une synthèse de sept ans de programmes ou projets intercommunaux

Cela a consisté en une synthèse cartographique des différentes études (doc. 1)

Et son commentaire qui montre qu'au départ du projet de territoire Seine-Amont, il y a un programme territorial dont les orientations sont claires :

- création ou renforcement d'une "trame verte",
- redynamisation des tissus économiques et urbains autour de trois secteurs en forte mutation (*Le grand confluent, Seine Amont centre et Seine Amont sud*).

Puis ce programme s'atomise au contact du terrain, à la faveur d'une autre logique de démarche de projet apparue à la fin des années 90, qui affirme pour principe moteur la fédération de projets issus des communes, des associations, des groupements d'entreprises, voire des particuliers (encore que de façon très discrète, puisqu'il n'y est jamais question de se doter d'outils de connaissance sociologique ou ethnologiques sur le rapport des habitants à ce territoire).

Les études analysées manifestent, dès qu'on passe à un certain degré d'opérationnalité, des décalages avec les orientations du « Projet 2015 », décalages dûs, à notre sens, à une mutation des démarches de projet, puisqu'on est passé d'une logique descendante impulsée par les institutions nationales et territoriales à une logique ascendante, émanant des collectivités locales et des associations de terrain.

Mettre en perspective : l'analyse de références étrangères et française.

Pour définir les grandes caractéristiques d'un projet de paysage, nous avons proposé différentes références (Projet urbain de Prato, L'IBA d'Emscher Park, le méandre de Greenwich, les délaissés urbains à Boston, « le rail traité comme une rivière » à Louvain, la plaine Saint-Denis) qui ont été choisies à partir de deux critères principaux :

- une problématique ville et industrie commune, avec notamment le problème de la gestion d'espaces désorganisés par la désindustrialisation, par le remplacement des industries de machines par les activités tertiaires, et par une mixité ville-usine vécue différemment par les habitants d'aujourd'hui. Toutes les références proposées sont des réponses à un problème d'occupation de friches industrielles dans un tissu urbain périphérique des grands centres d'activité du pays (même dispersion ; même problème de choix quant au ré-investissement des bâtiments et des espaces délaissés)
- des exemples pris à l'étranger, représentant de grandes opérations, ce qui permet d'apporter à la Mission un éclairage original, une source d'inspiration novatrice en même temps que cela permet de garder un certain recul par rapport à ces opérations. Il ne s'agit pas en effet, d'offrir un modèle qu'il suffirait de transposer, mais bien des références, c'est-à-dire des projets dont on peut s'inspirer, qu'il s'agit de discuter et qui peuvent offrir un support pour des débats ultérieurs sur les choix possibles. D'autant que ce sont aussi des opérations achevées, c'est-à-dire que l'on peut en faire un premier bilan critique.

Le tableau ci-contre permet de visualiser en quoi chacune des références convoquée apporte un élément de réflexion concis au projet de paysage industriel de Seine-Amont. (Pour les sources bibliographique cf. note 10).

De la pertinence des références convoquées au regard d'un projet de paysage industriel.

Dans les études et projets communaux et intercommunaux analysées, nous avons pu remarquer que la question de l'image de ces territoires en mutation était incontournable. Mais cette notion d'image est souvent interprétée dans le sens étroit du marketing, fût-il urbain. Dans ce cas, la reconversion des zones industrielles apparaît comme la gestion d'une transition de zones anciennement industrielles vers des zones d'activités, qu'un projet territorial peut, au mieux, tenter d'articuler à l'urbain ou de mettre en réseau. Or, comme le montre le projet d'Emscher, c'est en réalité une mutation identitaire plus profonde - capable de tenir ensemble les objectifs économiques, culturels et sociaux - qui est en jeu dans une reconversion réussie de territoires industriels.

Une telle mutation identitaire nécessite une meilleure connaissance des regards portés sur le territoire par tous ses acteurs. L'expérience de Prato suggère des pistes méthodologiques entièrement compatibles avec les évolutions du projet de territoire Seine-Amont. Emscher Park montre en outre que l'intervention artistique est un facteur essentiel de la construction culturelle du paysage. En effet, les opérations conduites dans une logique d'« artialisation » (Roger, 1997)⁶ - c'est à dire une logique qui révèle et rend concrètement perceptible la dimension culturelle d'un territoire - définissent autant de repères, qui apportent, au sein d'un paysage aux multiples échelles, une forme d'ordre qui doit être lisible. L'artialisation intervient souvent sur un lieu stratégique, à l'image du site des Grands Vœux en Seine-Amont, auquel la présence d'un belvédère, rare point haut d'un territoire qui s'offre difficilement à un regard synoptique, contribue à conférer une valeur symbolique. Les exemples de Londres et de Boston montrent des stratégies de gestion du provisoire et de l'incertitude, à travers la proposition de solutions techniques et porteuses d'enjeux symboliques cohérents avec une orientation générale qui structure la construction paysagère sur le long terme, tout en laissant la voie ouverte à plusieurs possibles.

Il apparaît donc que le paysage peut contribuer au renouvellement de la planification, grâce à une approche qualitative, sensible, et culturelle, qui passe par l'étude des caractéristiques physiques et pluri-sensorielles de l'espace.

Identifier les enjeux

Pourquoi, aujourd'hui, un projet de paysage en Seine-Amont est-il d'actualité ? Avec ses espaces industriels destinés à muter, ses nappes pavillonnaires, ses grands ensembles, ses friches, ce territoire semble bien être ce qu'on désignait dans les années 80 comme un "paysage en crise". Or, depuis les années 80, trois changements majeurs laissent présager un autre regard sur ces espaces : .

- la perception des espaces industriels n'est plus la même sous l'effet de la "patrimonialisation", l'incidence des réseaux (de leur histoire), les politiques "culturelles" autour de l'industrie (cf. Emscher Park).

- les friches ont dégagé du foncier et ouverts un espace de liberté. Elles fournissent l'occasion de repenser les fonctions économiques et sociales, voire l'identité de ce territoire (pour une réflexion prospective). Une disponibilité est offerte pour le meilleur comme pour le pire.

- le rapport au fleuve a changé : dans de nombreuses grandes villes, européennes en particulier, on a assisté depuis les années 1990 à une « reconquête » des fleuves.

Le fleuve, et en particulier le paysage fluvial, est revenu au premier plan d'abord grâce aux politiques de la ville et à une mobilisation pour une valorisation patrimoniale (Chiappero, 1996)⁷. La réhabilitation du cours d'eau devient un enjeu des modèles de développement « doux, », non seulement respectueux de l'environnement mais valorisant cet environnement : il se fonde sur des usages de proximité, sur l'habiter et le cadre de vie, et donc fait appel à la participation locale et aux dimensions sociales du développement

Aussi, le projet de paysage serait un outil pour tenter de produire un paysage là où il existe peu, ou pas du tout. Ce que nous venons de rappeler quant aux paysages industriels de bord de fleuve, de même que l'exemple du travail en amont de l'aménagement à Emscher Park, montrent que le regard sur ces espaces reste largement à constituer et à partager : c'est leur atout.

Comme le montrent les documents suivants, les projets de trame verte ne répondent pas complètement à la place dominante du fleuve et du thème industriel. Le morcellement est le problème.

La planche 1 (doc 2) synthétise les propositions paysagères portées par le projet de territoire issu des différentes études et projets préexistants. Comme le révèle la confrontation avec la planche 3 (doc2), la trame verte représente un regard sélectif sur le paysage de Seine-Amont, dans la mesure où

l'eau et l'arbre, s'il ne sont pas étrangers à ce paysage, ne suffisent pas à le qualifier. Les photos montrent au contraire que le paysage est essentiellement constitué d'un ensemble hétéroclite d'éléments sur lesquels aucun regard valorisant ne semble pouvoir se poser.

Des paysagers ordinaires

Le caractère des paysages de la Seine Amont, espaces en mutation de la périphérie urbaine ne peut être défini de manière unitaire : « *Il n'y a pas de grandes entités spatiales cohérentes identifiables, mais aujourd'hui une imbrication des « familles » de paysages...* » (Follea, Gauthier, 2000)⁸.

Ils peuvent être qualifiés d'*ordinaires*, car ils sont essentiellement composites et rien ne les distingue *a priori*, n'étant pas faits d'éléments remarquables. Nous n'avons pas affaire à un paysage exceptionnel comme le Mont Saint-Michel pour lequel une politique de préservation et de conservation s'impose. Si des éléments patrimoniaux existent, ils n'ont pas un impact tel qu'ils suffisent à motiver une politique pour l'ensemble du paysage.

Les paysages ordinaires posent un problème actuel quant à leur gestion, leur transformation et l'absence regrettable de toute représentation claire et consensuelle :

« *Les paysages ordinaires ne pré-existent pas à leur protection, mais souffrent au contraire de graves déficit de représentation. Il n'y a rien (à aménager ou)protéger si l'on ne construit pas d'abord un regard qui permet de reconnaître, dans un pays quelconque, un paysage* » (Deswarat et al., 2003)⁹.

Indépendamment de toute démarche patrimoniale connue, la dynamique du projet apparaît comme une réponse permettant d'agir sur un paysage ordinaire, permettant de le tenir à l'écart de la passivité, sinon de la brutalité qui laisse la voie ouverte à n'importe quelle entreprise de détérioration liée à la pression urbaine.

Une dynamique de projet a partie liée avec une connaissance du territoire qui est à produire de plusieurs points de vue. En effet, il s'agit de transformer en valeur consciente un environnement que les habitants ne font que voir, sans le regarder. Il s'agit de révéler les lieux socialement valorisables, soit qu'ils sont déjà des repères pour les habitants ou les usagers de ces espaces, soit qu'on les transforme pour qu'ils le deviennent. Afin de reconnaître les éléments porteurs de qualité, d'identité, susceptibles de valorisation, le regard artistique peut être d'une grande utilité, dans la mesure où celui-ci peut faire accéder à la représentation un espace ordinaire, en en révélant les qualités, en l'inscrivant dans un imaginaire partageable et, de la sorte, en le transformant en *haut lieu*. Ainsi, un projet de paysage se doit de déboucher sur un ensemble d'interventions concrètes qui s'appuient sur une connaissance fine des hauts lieux du territoire autant que de ses potentialités de valorisation environnementale.

Proposer un projet de paysage pour la Seine-Amont.

L'objectif serait de mettre en place un *projet de paysage global* destiné à fournir l'épine dorsale aux actions d'aménagement communal et intercommunal autour du fleuve (doc 1)

Il s'agirait ici de poser le paysage *au départ* et au cœur des actions d'aménagement, à la différence de l'opération d'aménagement de la Plaine Saint Denis.

Dans une telle approche, le paysage est produit par l'intervention sur le territoire, il ne lui préexiste pas. C'est pourquoi le premier geste de l'intervention est de construire un regard et une représentation collectivement partagés qui transforment durablement un territoire en « paysage ».

Une telle construction constitue une opération symbolique, culturelle, dans la mesure où le paysage est élaboré à la fois comme représentation de l'espace - représentation aussi bien historique qu'actuelle - et comme vision prospective de l'aménagement futur.

Dans le cas présent de la Seine Amont, nous proposons de définir les caractères communs et appropriables à un paysage industriel et fluvial à la fois.

La dimension industrielle.

Il semble opportun de lier ici logique des paysages ordinaires et logique de protection patrimoniale dans la mesure où elle s'applique à quelques cas précis, comme les premiers bâtiments des usines Poulenc Frères, les ateliers SNCF des années 30, les vestiges de l'ancienne usine Arrighi de G.H. Pingusson,(1932), la passerelle « Gaz de France » etc....

La dimension fluviale.

Aller au delà de l'aménagement des berges, lier eau et industrie, inclure les enjeux environnementaux.

Afin d'installer une représentation unificatrice, condition d'un projet de paysage, il sera essentiel que les modes de communication entre les autorités et la population permettent de diffuser très largement les démarches et résultats des différentes démarches et actions entreprises.

Vers un cahier des charges pour un projet de paysage

Pour atteindre les objectifs recherchés par un projet de paysage de la Seine Amont, plusieurs moyens seront à mettre en œuvre que nous ne pouvons détailler ici faute de place :

- L'analyse des représentations des divers acteurs du territoire (populations, élus, maîtres d'œuvre, maître d'ouvrage, investisseurs) et l'analyse pluri sensorielle du terrain .
- L'analyse des caractéristiques géographiques (physiques et sociales) et historiques.

Au titre des **outils** plusieurs dispositifs peuvent servir un tel projet de paysage dans sa phase de diagnostic : Enquêtes, campagnes photographiques, relevés plurisensoriels, analyse de vocabulaire, production cartographique, construction de récits, concertation-consultation fondée sur la médiatisation d'une exposition itinérante ou non, la mise en place d'un livre d'or, forum internet, voyages d'étude visant la constitution d'une culture commune.

Les premières expositions artistiques, vision optimiste de design numérique d'Alain Bublex ou vision juste de Valérie Jouve, comme les présente Alexia Fabre, conservatrice du Musée d'art contemporain au cœur de la Seine Amont, témoignent déjà d'un travail à l'œuvre quant à la construction d'un regard artistique porté sur ce territoire.

Dans la phase de propositions, on aura recours aux outils de l'urbanisme et du paysagisme.

Méthodologie

Dans un souci pédagogique d'explicitation du projet de paysage aux divers acteurs en présence, nous proposons que l'étude de projet de paysage se structure à partir de trois phases initiales :

- une première phase visera à construire l'identité paysagère, fluviale et industrielle, du territoire de la Seine Amont , construction qui se souciera d'exposer les résultats et de recueillir les réactions au fur et à mesure de la démarche, afin de faire exister chez tous les acteurs la conscience partagée d'une telle identité paysagère. (conscience partagée ne signifie pas consensus). Cette première phase demande d'impliquer habitants, citoyens, acteurs économiques, élus.

- une deuxième phase de propositions permettra de définir des convergences d'actions, de les hiérarchiser, d'enrichir les opérations en cours, voire les infléchir en fonction de problématiques transversales, d'initier localement de nouvelles opérations.

- une troisième phase sera consacrée au lancement de quelques premières actions ou opérations particulièrement stratégiques au vu du projet global de paysage et qui feront l'objet de démarches de concertation-consultation appropriées.

La maîtrise d'ouvrage d'une telle étude de projet de paysage pour la Seine-Amont aura pour mission d'encadrer l'étude proprement dite , mais aussi de veiller à l'installation progressive d'une assemblée d'experts réunis pour leurs compétences et leur connaissance fine du terrain dont le rôle sera d'accompagner durablement l'évolution du paysage de la Seine-Amont à travers les projets en cours ou à venir , en tout cas au delà de l'étude elle-même.

L'articulation des trois phases, dont fera état le cahier des charges manifeste le souci de mettre en place une démarche mobilisatrice en fonction d'un projet de transformation, qui dans le cas de la Seine-Amont apparaît comme la réponse aux mutations territoriales amorcées et au souci de gérer le devenir d'un territoire ordinaire, néanmoins chargé d'histoire et de culture, suivant une logique autre que patrimoniale, qui en ce cas apparaît peu adaptée.

En guise de résumé :

Vers un paysage intégrateur, facteur de cohérence en Seine-Amont.

A partir des grands principes que nous avons dégagés, nous proposons une démarche évolutive, concertée, en plusieurs temps qui ont pour objectif de tenter une réappropriation, par tous les acteurs , du fleuve et des espaces intermédiaires, en cohérence avec l'héritage industriel : cet « infléchissement » est le cœur de la démarche. C'est un choix stratégique qui passe par des actions éducatives, culturelles , artistiques, de paysagement à différentes échelles . C'est une tentative pour que le fleuve redevienne « lieu commun », paysage quotidien, réconciliant valeur symbolique et valeur économique.

Vers une concertation au service d'un projet

Le point de départ nous semble être le choix d'une équipe (équipe pluridisciplinaire publique ou privée) qui aura pour charge d'établir les grands principes capables de conduire à une vision partagée, et de faire différents scénarios de développement. Elle devra aussi mettre en place des dispositifs pour compléter / réorienter cette conception, par une concertation auprès

des riverains, des usagers et des associations. Enfin il conviendra d'initier des actions de transformation stratégiques. Un travail de fond sur les représentations actuelles du territoire s'avère indispensable .

En conclusion,

Comme nous avons essayé de le montrer, l'implication de chercheurs au service d'une démarche d'aménagement permet de poser la question du rapport connaissance/action en d'autres termes que celui du transfert. La distanciation qui caractérise la posture de recherche peut-être tout à fait productive dans la mesure où elle n'hésite pas à entrer dans les dispositifs opérationnels. Toutefois, un tel espace de réflexion, aux confins de l'action et de la recherche, sera d'autant plus fécond que les politiques et les aménageurs accepteront cette position distanciée, voire la rechercheront, pour entrer en dialogue. Ainsi, on doit faire le pari que de la connaissance puisse être produite au sein même de démarches opérationnelles, du fait de la possibilité de dégager, à partir de situations particulières, des enjeux généraux. Pour ne pas être réductrice, une telle démarche doit se nourrir de la pluridisciplinarité et de la pluralité des compétences des chercheurs.

¹ Pousin, F., 2001. Repères pour un débat. Introduction au dossier Autour du projet, Les carnets du paysage 7 pp. 59-63.

² Corajoud, M., 2000. Le projet de paysage : lettre aux étudiants, in Brisson, J.L., Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur, Editions de l'imprimeur, paris, pp. 37-71.

³ Boutinet, J. P., 2001. A propos du projet de paysage. Repères anthropologiques. Les carnets du paysage 7, pp.64-83.

⁴ Chauv, R., 1994. Paysage et aménagement 26.

⁵ Les résultats présentés dans cette communication sont issus d'un contrat pour la Mission Seine Amont, DREIF, " Pré-étude pour un projet de paysage industriel en Seine Amont ". Cette pré-étude a été réalisée sous la direction de Frédéric Pousin, avec la participation de Sophie Bonin, Ingénieur ENGREF, docteur de l'Université de Paris 1, Denis Delbaere, paysagiste DPLG, docteur de l'EHESS ; coordinateur pour la Mission Seine Amont : Jacques Deval. Rapport de synthèse, 5 janvier 2004, 82 pages.

⁶ Roger, A, Court traité du paysage, Gallimard, Paris, 1997. Le terme d'artialisation est emprunté à Alain Roger qui , adoptant un conception culturaliste du paysage, fait des représentations artistiques et culturelles les conditions mêmes de l'existence d'un paysage.

⁷ Chiappero, D. , 1996. Patrimoine ligérien et développement urbain. Définition et nouvelles pratiques d'aménagement, Thèse de doctorat en géographie, Université de Tours., CESA. L'auteur fixe comme moment important de la manifestation de cette tendance (p. 224) la mission fleuves de 1988, effectuée à la demande du secrétaire d'État chargé des transports, pour trouver des propositions de valorisation des fleuves canaux et rivières pour leur « redonner un rôle central dans la vie quotidienne de nos concitoyens ».

⁸ Folléa, B. Gauthier, , 1997-2000. Inventaire du paysage du val de Marne, Etude commandée par la DDE.

⁹ Deswarrat, J.P., Quincerot, R., Weil, M., Woeffray, B. 2003. Paysages ordinaires. De la protection au projet, Mardaga, Liège, Bruxelles, p. 37.

¹⁰ Sources bibliographiques concernant les références convoquées dans l'étude et suivant l'ordre des projets présentés.

Vigano, P., 2000. Prato, in Ola Söderström *et alii* (dir.), L'usage du projet, Payot Lausanne, , pp. 83-91.

-
- Cogato Lanza, E., Plan directeur de la ville de Prato (Italie), 13 pages sur le site www.unil.ch/igul/RECHERCHE/ASPU/prato.html
- Bonne, L., 2000. Nature, Culture, TPFE, Ecole d'architecture de Nancy, 61p.
Projet urbain 21.,2000 - L'IBA Emscher Park : un anti-modèle.
- Siebel, W.,1993. L'IBA ou l'exposition internationale d'urbanisme d'Emscher Park : une stratégie pour le renouveau économique, écologique et social d'une ancienne région industrielle, *Espaces et Sociétés* 72, p. 65-76.
- Schaffer, S., 1993. La seconde jeunesse de la Ruhr, *Urbanisme* 267-268, p. 90-93.
- Ganser, K., 1999. Interview par Robert Schäfer, Emscher Park Building exposition : a motor of structural change, *TOPOS* 26, p.6-15.
- Pehnt, W., 1999. Changes have to take place in people's heads first, *TOPOS* 26, p.16-22.
- Kohler, D., 1999. The IBA Emscher Park - a typically German project ?, *TOPOS* 26, p.24-30.
- Desvigne, M., 1999. Le paysage, nature intermédiaire, *Le Moniteur architecture (AMC)* 101, p. 60-67.
- Dalnoky, C., Desvigne, M. 1998. Pixel d'arbres pour Greenwich, *Pages, Paysages* 7, p. 172-176.
- Pousin, F., 1999. La création de paysage - Au risque de l'urbain , *Les Annales de la Recherche Urbaine* 85, p. 33-41.
- Erskine T., 2002. Housing, Greenwich, London - Eco urbanity, *The Architectural Review* 1259, p. 41-45.
- Felix, F., 2000. Courtrai et Louvain : la circulation guide les projets urbains en Belgique, *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, 5037, p. 62-64.
- Eleb-Harle, N., 2000. Conception et coordination des projets urbains, Edition recherches, Paris.